

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt six novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire
GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc Adjoint,
DURAND Pascal, OLERON Régine, BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud,
ANDRIEUX David, LE GUIRINEC Sonia, URFIE Anne-Sophie, HAMON Jean-Baptiste

Absents excusés : HINGANT Marion donne pouvoir à LE GUIRINEC Sonia

Secrétaire : BOURDEL Laurence

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance de Conseil Municipal du 4 novembre 2024
- DELIBERATION N°24-10-01 : Convention entre la commune, le SDIS et la SARL LEBREVO Launay Congard à Hénansal
- DELIBERATION N°24-10-02 : Autorisation des dépenses d'investissement début 2025 jusqu'au vote du budget
- DELIBERATION N°24-10-03 : Demande de subvention pour la réhabilitation de la Maison Route des Caps
- Questions diverses
- Comptes-rendus divers

Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Mme le Maire soumet au vote le PV de la séance du 4 novembre 2024 qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention entre la commune, le SDIS et la SARL LEBREVO Launay Congard à HENANSAL - DELIBERATION N°24-10-01

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention entre la commune, le SDIS et la SARL LEBREVO concernant la pose d'un point d'eau incendie sur la parcelle cadastrée ZI 51 à Launay Congard, pour la mise à disposition d'un point d'eau incendie privé/public.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention et lui demande de se prononcer sur les termes de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, exceptée Sylvie HERVO qui ne prend pas part au vote** :

- Approuve la convention entre la commune, le SDIS et la SARL LEBREVO

- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire

La dépense sera mandatée à l'article 21568-106 du budget communal.

Autorisation des dépenses d'investissement début 2025 jusqu'au vote du budget - DELIBERATION N°24-10-02

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, en dehors des restes à réaliser, dans la limite de 25 % des crédits d'investissements de l'année précédente, pour tous types de travaux ou d'acquisitions. Cette ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2025 porte sur les chapitres et articles suivants :

CHAPITRE ARTICLE	LIBELLES	BP 2024	BP 2025 (1/4 des dépenses prévues au budget précédent)
20 - Immobilisations incorporelles		760.00 €	190.00 €
	2031 - Frais d'études	760.00 €	190.00 €
21 - Immobilisations corporelles		6 000.00 €	1 500.00 €
	2152 - Installations de voirie	3 000.00 €	750.00 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000.00 €	750.00 €
23 - Immobilisations en cours		311 266.12 €	77 816.53 €
	2313 - Constructions (en cours)	246 948.00 €	61 737.00 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	64 318.12 €	16 079.53 €
opé 106 - Matériel		43 900.00 €	10 975.00 €
21 - Immobilisations corporelles		43 900.00 €	10 975.00 €
	21318 - Constructions autres bâtiments publics	7 000.00 €	1 750.00 €
	2138 - Autres constructions	3 000.00 €	750.00 €
	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 000.00 €	750.00 €
	215731 - Matériel roulant	2 000.00 €	500.00 €
	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	2 000.00 €	500.00 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 500.00 €	375.00 €
	21838 - Autre matériel informatique	2 600.00 €	650.00 €
	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 200.00 €	300.00 €
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	600.00 €	150.00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	21 000.00 €	5 250.00 €

opé 107 - AMENAGEMENT URBAIN/ MOBILIER URBAIN/ VOIRIE/ SIGNALISATION	128 000.00 €	32 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	128 000.00 €	32 000.00 €
2151 - Réseaux de voirie	103 000.00 €	25 750.00 €
2152 - Installations de voirie	25 000.00 €	6 250.00 €
opé 108 - Travaux de bâtiments	33 100.00 €	8 275.00 €
21 - Immobilisations corporelles	33 100.00 €	8 275.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	29 100.00 €	7 275.00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000.00 €	500.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	2 000.00 €	500.00 €
opé 215 - ACHAT MAISON CENTRE BOURG	70 000.00 €	17 500.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	20 000.00 €	5 000.00 €
2031 - Frais d'études	20 000.00 €	5 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	50 000.00 €	12 500.00 €
2313 - Constructions (en cours)	50 000.00 €	12 500.00 €
opé 224 - TRAVAUX VOIRIE BORDURE CIMETIERE	3 000.00 €	750.00 €
21 - Immobilisations corporelles	3 000.00 €	750.00 €
21316 - Constructions équipements du cimetière	3 000.00 €	750.00 €
opé 239 - ACQUISITION terrain Mme Brouazin	60 000.00 €	15 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	60 000.00 €	15 000.00 €
2111 - Terrains nus	60 000.00 €	15 000.00 €
opé 240 - Equipements école	29 200.00 €	7 300.00 €
21 - Immobilisations corporelles	29 200.00 €	7 300.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	9 200.00 €	2 300.00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	20 000.00 €	5 000.00 €
opé 241 - Révision du PLU - 2024	65 000.00 €	16 250.00 €
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	65 000.00 €	16 250.00 €
opé 242 - Rénovation énergétique de l'école	404 000.00 €	101 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	40 000.00 €	10 000.00 €
2031 - Frais d'études	40 000.00 €	10 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	264 000.00 €	66 000.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	254 000.00 €	63 500.00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000.00 €	2 500.00 €
23 - Immobilisations en cours	100 000.00 €	25 000.00 €
2313 - Constructions (en cours)	100 000.00 €	25 000.00 €
458103 - voirie	2 000.00 €	500.00 €
458103- voirie sous mandat	2 000.00 €	500.00 €
4541103 - travaux extension des réseaux électriques	12 416.00 €	3 104.00 €
4541103 - travaux extension des réseaux électriques	12 416.00 €	3 104.00 €
TOTAL	1 168 642.12 €	292 160.53 €

Demande de subvention pour la réhabilitation de la Maison route des Caps - DELIBERATION N°24-10-03

Lors du conseil municipal du 4 novembre 2024, le Conseil Municipal a validé la reprise du projet de réhabilitation de la Maison Route des Caps pour un commerce bar restaurant au rez-de-chaussée et un logement à l'étage pour le propriétaire du fonds de commerce.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant HT	Financier	Montant	%
Travaux (dépenses éligibles subventions)		Etat - DETR	210 000.00 €	56.00%
Travaux	375 000.00 €	Leader	75 000.00 €	20.00%
		Total Subventions	285 000.00 €	76.00%
		Autofinancement	90 000.00 €	24.00%
TOTAL	375 000.00 €	TOTAL	375 000.00 €	100.00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel
- **Autorise** Mme le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel
- **Autorise** Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents
- **Autorise** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à un dossier de demande de subvention pour le projet « Réhabilitation de la Maison route des Caps »

Points divers

➤ Révision PLU

Bilan de la dernière réunion du groupe de travail sur la révision du PLU du 25 novembre.

Des demandes d'administrés sont faites en mairie concernant les changements de destination.

➤ Date CM 2025

lundi 3 février 2025	20h	
lundi 3 mars 2025	20h	
lundi 7 avril 2025	19h	<i>vote du BP 2025</i>
lundi 5 mai 2025	20h	
lundi 2 juin 2025	20h	
lundi 7 juillet 2025	20h	
lundi 1 septembre 2025	20h	
lundi 6 octobre 2025	20h	
lundi 3 novembre 2025	20h	
lundi 1 décembre 2025	20h	

- Vœux : 10 janvier 2025 à 18h30
- Autorisation SDJES pour dérogation accueil périscolaires pour le BAFD, au vu de la disponibilité de Julie.
- Hangars désaffectés : la gendarmerie demande si les élus ont connaissance d'hangars désaffectés pour prévenir des raves partys sauvages.
- ARS demande un référent pour la lutte contre les espèces animales et végétales dont la prolifération menace la santé : David ANDRIEUX
- Pose des sapins en bois dans le bourg : samedi 7 décembre à 10h

- Mercredi 18 décembre à 11h : goûter de Noël pour les agents
- Dettes de la cantine et de la garderie en baisse
- Point fin d'année sur le budget 2024
- Protection Sociale Complémentaire : proposée par le Centre de Gestion 22
- Demande de 80 % de Emilie
- M et Mme BOTTÉ à St Gueltas : 99 m² de leur terrain est enrobé sur voie en sortie de départementale => rdv avec M. L'Hotellier le 6 décembre
- La Motte Rouge : projet photovoltaïque sur hangar de M. Blanchet => société photovoltaïque souhaite acheter une partie du terrain communal traversant la ferme.

➤ **Compte rendu des délégations au Maire :**

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du 4 juin 2020 ;

Vu la délibération du 9 avril 2024 portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;

Pour information, le conseil prend acte de la signature par le maire de :

Objet	Société	Montant TTC
Caniveaux galva	FRANS BONHOMME	257.70 €
Réglette lumière salle de bain logement T2	SONEPAR	74.24 €
Vœux maire : apéritif	C'Chaud	625.50 €
Remplacement variateur fréquence hotte cuisine foyer rural	KERFROID	2 527.40 €
Rallonge guirlandes de Noël	SEDI	220.32 €
Fournitures sacs déjections canines (5*500 sacs)	BSM	461.40 €
Remplacement boîtier contrôle chaudière gaz foyer rural	HAGUET Anthony	1 044.78 €
Devis remplacement disque dur NAS mairie	Micro contact	180.00 €
Changement carte mère lave-vaisselle cantine	KERFROID	690.31 €

- **Prochaine réunion : lundi 3 février, à 20h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Fait à Hénansal,
Le 2 décembre 2024

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le Maire,
Sylvie RIERVO